

**ENVIRONNEMENT**  
**Se projeter vers**  
**l'avenir****TA TRIUMPH-ADLER S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT**

La protection de l'environnement est un point essentiel à la stratégie d'entreprise TA Triumph-Adler. Chaque jour, nos équipes s'attachent à créer un réel équilibre entre l'environnement et la qualité des produits.

Ainsi, tous les produits TA Triumph-Adler sont non seulement conformes aux législations en vigueur sur le respect de l'environnement, mais certains de nos résultats sont même inférieurs aux limites imposées.

**DIRECTIVES DEEE**

Depuis le 13 août 2005, les directives DEEE obligent les entreprises à se soucier de leurs Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ainsi que de leurs impacts sur l'environnement. Par le biais de plusieurs normes, ces directives garantissent la sécurité des produits et instaurent un suivi depuis leur mise sur le marché jusqu'à leur traitement ou leur recyclage en fin de vie. Soucieux de préserver l'environnement et ses ressources d'énergies naturelles, TA Triumph-Adler s'engage au respect de ces différentes normes.

**LES NORMES ROHS**

Depuis le 1er juillet 2006, pour être conforme à la directive RoHS\* n°2002/95/CE, la plupart des produits électriques et électroniques ne peuvent plus (ou peu) contenir certaines substances potentiellement néfastes à la santé et à l'environnement. En harmonie avec l'environnement, et dans le cadre du respect de cette norme, les produits TA Triumph-Adler sont exempts de plomb et utilisent des matériaux longue durée de vie et recyclables.

**LE MARQUAGE DEEE**

Depuis octobre 2005, et conformément au décret n°2005-829 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques ainsi qu'à l'élimination des déchets issus de ces équipements, tous les produits TA Triumph-Adler sont marqués du pictogramme :

Ce pictogramme indique que ces produits ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères, mais déposés dans un lieu de ramassage prévu à cet effet.

**SUIVI DES MATÉRIELS**

TA Triumph-Adler s'engage à mettre à la disposition des autorités compétentes toutes les informations relatives à la mise sur le marché de nouveaux produits par le biais du registre spécifique régi par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie).

*\*(limitation des substances dangereuses des équipements électriques et électroniques)*

## UNE STRATÉGIE AXÉE ÉCOLOGIE

### LIMITATION DES DÉCHETS

#### *Produits longue durée de vie :*

TA Triumph-Adler ne propose à ses clients que des produits équipés de technologies longue durée de vie (tambour, unité four, développeur). Ainsi, la longévité et la productivité de nos produits apportent une contribution essentielle à la réduction des déchets, et par extension au respect de l'environnement.

#### *Emballages écologiques :*

En 1991, l'apparition d'un nouveau statut régissant les emballages constitue une nouvelle étape dans la protection de l'environnement. Dès lors, le volume des emballages a pu être réduit de 50%. Tous nos matériaux d'emballage sont recyclables. Par exemple, nos palettes de transport sont en majeure partie constituées de carton.

### CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La consommation d'énergie des appareils électriques est un point essentiel de leurs caractéristiques écologiques. Ces dernières années, la consommation d'énergie des imprimantes, fax, multifonctions a considérablement diminué. Cette évolution est nécessaire à la protection de nos sources d'énergies naturelles. En 1992, le bureau américain de la Protection de l'Environnement fonde le programme Energy Star. En 2001, ce programme est officiellement adopté par l'Union Européenne. Il recense toutes les mesures relatives à la consommation d'énergie des systèmes en mode veille. Les systèmes satisfaisant à ces exigences peuvent porter le label Energy Star. Tous les produits TA Triumph-Adler bénéficient du label Energy Star.

### LES TONERS

Les toners TA Triumph-Adler ne sont ni toxiques ni cancérigènes (résultats confirmés par les tests AMES). De plus, certains de nos produits présentent un système fermé qui permet d'éviter le contact physique avec le toner.

### LES ÉMISSIONS / LE NIVEAU DE BRUIT

La loi prévoit également un contrôle très strict sur les systèmes et leurs émissions. Les valeurs limites imposées sont fixées et validées par l'institut de contrôle RW-TÜV Essen. Après test, certains de nos produits affichent des résultats inférieurs aux limites fixées, notamment concernant l'ozone, la poussière et le styrol.

De plus, le bas niveau sonore garanti par nos systèmes assure un climat de travail agréable, malgré la proximité des appareils avec les utilisateurs. Nos systèmes sont équipés d'un mode veille permettant de réduire le niveau sonore à son minimum. Le niveau sonore de nos systèmes en mode actif est, à l'identique des autres émissions du système, d'une valeur inférieure à celle imposée par la législation en vigueur.

### LE PAPIER

Tous nos systèmes d'impression fonctionnent parfaitement avec le papier standard DIN 19309, "papier spécial copie". Le standard DIN 19309 comprend indépendamment le papier classique et le papier recyclé, et nous le recommandons pour une utilisation optimale de nos systèmes. Nos systèmes répondent également aux normes environnementales fixées par les labels Blue Angel et Swan.

